

Honoraire d'avocat

Par **SOFIA**, le **13/06/2005** à **20:27**

Bonjour,

Je suis allé voir un avocat pour faire estimer le coût d'une affaire. Il m'a fait parvenir une proposition que je n'ai pas acceptée.

Il me réclame des honoraires d'un montant exorbitant de 300 euros pour m'avoir fait cette proposition.

Est-ce bien normal ? Dois-je payer ? Quelle recours ai-je pour contester ce montant ?

Cordialement,

Par **Yann**, le **13/06/2005** à **20:43**

la question est fournie par Anonym
<http://www.juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=772>

Pour ce qui est des recours, c'est possible, mais uniquement si la somme est exorbitante. Or là c'est un tarif "normal", donc une demande sera de toute façon rejetée et ce serait exposer des frais pour rien.

Désolé, mais pour citer Claude c'est comme d'aller chez le médecin pour s'entendre dire que tout va bien.

Par **anonym**, le **14/06/2005** à **11:43**

la question est : l'avocat t'avait-il mis au courant du montant de cette première intervention?

j'ai trouvé ce renseignement, qui pourrait t'être utile :

Avant toute intervention l'avocat doit informer son client de ce que sera le montant de l'honoraire. Cette obligation a été clairement affirmée dans un arrêt du 18 juillet 2000 (Cass. 1re civ., 18 juill. 2000, préc.).

Par **SOFIA**, le **14/06/2005** à **18:53**

En fait l'avocat m'a annoncé son tarif horaire en milieu/fin de la séance, aurai-je du partir en courant en apprenant que c'était 250 euros HT ?

Je suis prêt à considérer qu'il a passé du temps pour comprendre mon problème comme l'aurait fait un artisan pour me faire un devis pour la construction d'une maison ou la réparation d'une fuite.

Même si je ne trouve pas ce comportement très "commercial", je suis même prêt à l'indemniser pour les débours. Mais considérer que de faire un devis coûte aussi cher qu'une consultation, j'ai du mal.

Je ne suis pas allé voir un Psy (qui m'aurait sans doute coûté moins cher), mais un professionnel pour faire une quotation sur une affaire. Il n'a jamais été mentionné que cette estimation ne fasse l'objet d'une indemnisation à fortiori qu'elle soit rémunérée comme une consultation "standard".

Par **claudio**, le **14/06/2005** à **23:36**

hello

Plutôt que de contester en bloc, fais lui une proposition, mettons 200 €? eh oui ca reste un peu cher pour un rendez vous et c'est pas remboursé par la sécu hélas...